

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 22 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DDEEES 191 Subvention au Comité Montaigne 8e pour les illuminations de fin d'année 2010.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention au Comité Montaigne 8e pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2010 ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du 28 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne Cohen-Solal, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7.500 euros est attribuée au Comité Montaigne située 32, avenue Montaigne à Paris 8e (C00019 - 52981 - 2011_05186) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2010. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 210.761,45 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 7.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004.